

Pour un Québec...



BIOLOGIQUE

Introduction

La production biologique de par le monde connaît non seulement un succès d'estime, mais également un succès économique. La plupart des pays occidentaux parlent de taux de croissance variant entre 10 et 20% annuellement sur leur marché intérieur.

Les chiffres sont éloquentes : 22 millions d'hectares cultivés biologiques de par le monde et plusieurs milliards en vente au détail.

Perçu au tout début comme une production marginale et de niche, le bio effectue des percées de plus en plus importantes au sein même des réseaux de grandes distributions ce qui lui confère une vitrine importante auprès des consommateurs.

De par ces faits, nombre de pays ont mis sur pied des politiques adaptées et spécifiques au secteur biologique pour se garantir des avantages concurrentiels non négligeables.

Les pays de l'Union européenne sont à l'avant-scène de ce dossier en améliorant constamment leurs politiques les uns par rapport aux autres pour favoriser leur agriculture biologique et se conférer un positionnement stratégique.

Le dernier en liste est la France qui, en juin 2003, remettait au Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin un rapport qui s'intitulait : 'L'agriculture biologique en France; vers la reconquête d'une première place européenne'.

Titre qui énonce leurs intentions futures quand au développement de leur agriculture biologique.

Ce rapport tissait 15 mesures phares de développement souhaité, comme :

Mesure 1 :*donner un message des pouvoirs publics en faveur de l'agriculture biologique, qui tiendra notamment à la positionner comme l'une des composantes de l'agriculture française.*

Mesure 2 :*l'harmonisation des aides publiques à l'agriculture biologique et notamment des aides au maintien.*

Mesure 7 : *Favoriser l'intégration de l'agriculture biologique dans toutes les structures existantes : syndicales, techniques, offices, ...etc.*

Mesure 11 : *Redéployer de véritables moyens pour la recherche sur les grandes problématiques identifiées de l'agriculture biologique.*

La plupart des pays de l'Union Européenne ont des plans directeurs concernant le développement de leur agriculture biologique. Ces politiques contiennent des mesures variées allant de prime à l'hectare, prime de soutien, remboursement de certification, etc.

Le tableau à la page suivante est tiré du rapport au Ministre Raffarin et il met en lumière les aides apportées (en Euro) à l'agriculture biologique. Les aides sont en fait des primes à l'hectare.

**Tableau de comparaison des aides à l'agriculture biologique dans les différents
pays de l'Union Européenne en 2001.
(En euro/par hectare)**

C = Conversion

M = Maintient

Type de culture		Allemagne	Autriche	Belgique	Grande Bretagne Moyenne sur 5 ans	Italie		Espagne	France Moyenne sur 5 ans	Suède
						Emilie Romagne	Sicile			
Prairies	C*	128 à 205	160 à 251	297	112	156	180 à 450	105 à 150	107	55
	M*	102 à 153	160 à 251	174	0	142	180 à 450	105 à 150	0	55
Grandes Cultures	C*	128 à 205	327	181	144	156	Rien	92 à 135	244	141 à 240
	M*	102 à 153	327	116	0	142		92 à 135	0	141 à 240
Céréales	C*	128 à 205	327	181	144	156	280 à 300	92 à 135	244	142
	M*	102 à 153	327	116	0	142	280 à 300	92 à 135	0	142
Oléagineux	C*	128 à 205	327	181	144	156	Rien	92 à 135	244	240
	M*	102 à 153	327	116	0	142		92 à 135	0	240
Olives	C*	rien	rien	rien	rien	469	750	267	457	
	M*					426	750	267	0	
Légumes	C*	358 à 511	509 à 654	930	144	390	550	258	305	545
	M*	179 à 256	509 à 654	744	0	355	550	258	0	545
Vignes	C*	614 à 971	799	rien	144	625	600	228	457	
	M*	511 à 716	799		0	568	600	228	0	
Cultures Pérennes	C*	614 à 971	799	842	144	625 à 750	400 à 850	119 à 364	701	818
	M*	511 à 716	799	744	0	568 à 682	400 à 850	119 à 364	0	818

Les mesures économiques énoncées plus haut ne décrivent évidemment pas l'ensemble des subsides accordés au secteur biologique européen. La Tchécoslovaquie, le Luxembourg, la Suisse, la Finlande ont également des subventions accordées à leur secteur biologique, parfois de façon directe (prime à l'hectare) ou indirectes (subventions aux établissements scolaires qui offrent des programmes en agriculture biologique).

Plus près de chez nous, les américains se lancent également dans les subventions au biologique. Dans ce qu'ils ont appelé le « National Organic Program » ils déboursent 1 million de dollars pour défrayer les coûts de la certification biologique dans 15 états américains (Connecticut, Delaware, Maine, Maryland, Massachusetts, Nevada, New Hampshire, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Rhode Island, Utah, Vermont, West Virginia, et Wyoming). Les coûts seront remboursés aux producteurs jusqu'à hauteur de 75% sans excéder 500\$.

ET LE QUÉBEC LUI.

Actuellement la situation du Québec n'est guère comparable au reste des pays développés, même si des efforts ont été faits. **Le Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique** amorcé en 2002 s'ouvre sur trois axes :

-Appui au système de certification, à la surveillance et au contrôle de l'appellation biologique pour l'ensemble des produits biologiques exportés et vendus au Québec

-Appui au transfert du savoir-faire dans les entreprises agricoles (accès à l'information, réseautage, support technique, accroissement de la recherche et du transfert technologique

-Appui à la mise en marché adaptée (structuration et organisation).

Ce sont des subventions indirectes et qui, de plus, s'adressent aux groupes d'entreprises et intervenants du secteur biologique et non directement aux producteurs. Beaucoup de producteurs se plaignent de leur rigidité et trouvent difficile de s'organiser, évidemment à leurs frais.

Dans ce dossier, soulignons que les deux associations en place : l'Union biologique paysanne affiliée à l'Union paysanne (140 membres) et la Fédération d'agriculture biologique du Québec (200 membres) affiliée à l'UPA ne représente pas à eux deux la moitié des agriculteurs biologiques du Québec estimés à 1000. Cette constatation ne facilite pas l'accès à la subvention qui, je le répète, est réservée aux groupes.

Si nous regardons l'ensemble des autres subventions ou programmes agricoles actuellement mis en place par les gouvernements fédéral et provincial, peu sont accessibles aux fermiers biologiques et la raison en est fort simple.

Le modèle de ferme sur lequel s'appuie le biologique depuis son éclosion est un modèle de ferme en polyculture-élevage et, en général, de petite taille. Encore aujourd'hui, la majorité des fermes biologiques ne comptent qu'une quarantaine d'acres et cultivent de façon intensive sur peu de terre. Ce modèle les exclut des traditionnelles subventions reliées à la production de volume, aux assurances stabilisation et assurances récolte, ce qui les désavantage par rapport aux producteurs conventionnels.

En exemple, l'exigence quant à l'utilisation de semences de grain généalogique de type enregistré ou certifié dans les conditions d'admissibilités aux programmes d'assurance de la Financière Agricole. Cette filière n'offre que très peu de variétés certifiées biologiques, et ne garantit pas l'absence totale de contamination par des semences d'adventices face auxquelles les producteurs biologiques sont beaucoup plus vulnérables que leurs homologues conventionnels.

Les normes de certification biologique exigent des producteurs la recherche de semences biologiques et de semences adaptées en tout premier lieu dans leurs critères de sélection des semences. Les marchés de grains biologiques exigent quant à eux la totale absence de contamination OGM dans les lots transigés. Le Québec est la seule province canadienne soumise à ce traitement qui désavantage les producteurs biologiques utilisant des semences mieux adaptées à leur pratique.

Très peu de travail a été fait dans ce domaine pour adapter les programmes aux réalités des producteurs biologiques mais le contraire est plutôt vrai.

Les primes accordées au secteur sous gestion de l'offre dans le bio (lait et acéricole) sont intéressantes, mais insuffisantes. Par contre les prix accordés par les consommateurs dans les systèmes de mise en marché direct demeurent importants et appréciables.

Une inquiétude subsiste chez les producteurs et les paroles de Pietro Satriano, vice-président exécutif des Marques Loblaw limitée, l'illustre bien : *Loblaw se fixe également comme objectif de vendre ses produits bios à des prix équivalents à ceux des produits conventionnels.*

Dans ces conditions, les raisons qui ont amené des agriculteurs à faire une conversion ou à démarrer en agriculture biologique (idéologique et économique) seront-elles toujours valables face aux pressions de l'industrie, si les attraits économiques se réduisent?

Dans toute cette course mondiale aux subventions, les producteurs biologiques ont été longtemps les enfants pauvres du système. Nous ne souhaitons pas aujourd'hui renverser cette situation qui est à notre sens de toute façon vouée à l'échec.

Les subventions gonflent artificiellement les prix, maintiennent les agriculteurs dans un état de dépendance, créent des situations de concurrence déloyale à travers le globe et empêchent les agriculteurs qui sont également des citoyens de se responsabiliser face aux problématiques de l'État. Evidemment le problème n'est pas réglé sur le terrain tant que des pays continueront de subventionner fortement leur agriculture.

Mais vers où se tourner? Les industries en situation de monopole refusent de payer un juste prix et le poids des agriculteurs n'y change rien. Y a-t-il des propositions intermédiaires qui pourraient soutenir les développements d'une agriculture durable biologique, et revitalisante pour les régions?

Voici la proposition qu'aimerait vous faire notre regroupement.

Quoi faire

Au Québec, la Table filière biologique, dans son plan stratégique 2004-2009, souhaite voir tripler le nombre de fermes certifiées biologiques d'ici 5 ans. Quoi faire pour que ce souhait ne reste pas un vœu pieux.

Par le passé, plusieurs des joueurs du secteur biologique estimaient qu'il y aurait 2000 fermes biologiques au tournant de l'an 2000, estimation qui ne s'est pas réalisée et qui démontre que des actions concrètes doivent être posées pour appuyer le développement de l'agriculture bio.

De plus, nombre de nouveaux agriculteurs ne prennent pas la certification pour économiser sur les coûts de démarrage, choix qu'ils maintiennent parfois pendant de nombreuses années.

Avec cette perspective, nous souhaitons comme mesure incitative : **que les coûts de la certification soient remboursés pour les agriculteurs biologiques du Québec à compter de la pré-certification.**

Mais étant conscients des réalités budgétaires difficiles de ce gouvernement, voici notre demande:

Nous proposons que seulement 1/3 des coûts de la certification soient remboursés pour les agriculteurs biologiques du Québec à compter de la pré-certification et ce dès 2005.

Les coûts de certification, individuellement, sont très variables dépendamment du type d'entreprise et du certificateur choisi, mais varient généralement entre 350\$ et 1100\$.

Dans le rapport annuel du CAAQ il est noté que : *«En 2002, ceux-ci (les exploitants biologiques) ont déboursé globalement autour de 940,000\$ en frais associés directement ou indirectement à la certification de leurs produits»*; de plus *« La contribution du MAPAQ à cet effort a été de 310,000 versés directement au CAAQ. »*

Avec ces chiffres, il nous est possible d'estimer la contribution gouvernementale à la certification à environ 310,000\$. Ces argents, nous le croyons, permettraient de donner un souffle nouveau à la production biologique et de faire effet de levier jusqu'en régions.

Le CAAQ va dans le même sens que nous dans son rapport annuel 2003 en écrivant:

« Il est donc important de réaliser que le milieu privé finance le système québécois de contrôle de l'appellation biologique à la hauteur de 75%. Que le gouvernement demande aux exploitants d'augmenter cette proportion alors que le secteur est en bonne voie d'atteindre son plein potentiel, nous semble a priori contre-indiqué. Au contraire, l'appui financier du gouvernement devra sensiblement augmenter parce que, dans ce cas précis, les investissements publics jouent un rôle d'effet de levier qui est bénéfique à toute la société québécoise et notamment aux régions. »

En conclusion, plusieurs choses sont sur la table et restent entre les mains des acteurs du secteur biologique. Saurons-nous prouver notre sérieux à promouvoir de réels changements? Saurons-nous faire réellement le choix d'une agriculture à dimension humaine et durable?

Les choix restent à faire.

Mars 2004